Oumar Ndiaye, jeune violent déjà très connu des services, condamné à 30 ans de prison pour le viol ultra barbare de Mégane à Cherbourg en 2023 (MàJ)

12/03/2026 à 23h28



12/03/2026

Le verdict est tombé jeudi 12 mars, aux alentours de 22 heures 50. Après deux jours de procès, et plusieurs heures de délibéré, la cour d'assises de Coutances a annoncé la sentence pour Oumar Ndiaye. L'homme, accusé de viol avec acte de torture et de barbarie, est condamné à 30 ans de réclusion, dont 20 ans incompressibles.

Oumar Ndiaye est également condamné à une obligation de soins, a l'interdiction de paraître à Cherbourg-en-Cotentin et est privé du droit d'éligibilité pendant 10 ans. Son nom est également inscrit au fichier des délinquants sexuels. (…)

La Manche Libre

Procès du viol ultra barbare de Mégane à Cherbourg par Oumar Ndiaye : « Comment cette pourriture a-t-elle pu être dehors avec ce qu'on savait de lui ? » s'indigne le père de la victime

08/01/2026

Les faits qui lui sont reprochés ont eu lieu à Cherbourg le 4 août 2023 au matin. Ce vendredi-là, Mégane, une jeune femme de 29 ans qui habite seule au deuxième étage d'un immeuble du centre-ville, se prépare pour aller au travail. Elle est employée dans une structure qui prend en charge des personnes handicapées. Aux alentours de 8h, un individu tambourine à sa porte. La jeune femme pense qu'il s'agit d'un voisin qui s'est trompé de porte, comme cela arrive parfois. Elle ouvre sans se méfier.

> *Vous êtes nombreux à m'avoir régulièrement demandé des «nouvelles» concernant le viol barbare de Cherbourg (le 4 août 2023), que nous avions révélé au Figaro.*
>
> *Le suspect, Oumar N., sera jugé aux assises de la Manche les 11 et 12 mars ⬇️ https://t.co/cRnuJbxguG*
>
> *— Guillaume Poingt (@guillaumepoingt) January 7, 2026*

Son agresseur, qu'elle avait déjà aperçu mais ne connaissait pas, la frappe au visage et sur tout le corps. **Il la viole ensuite à plusieurs reprises, en utilisant notamment un manche à balai de 75 centimètres**. Avant de prendre la fuite, son agresseur prend soin de lui donner une fausse identité puis

lui lance : «Si tu parles, je te tue».

Les médecins diagnostiquent chez la victime une *perforation du colon, de l'intestin grêle, du péritoine et du diaphragme, un pneumothorax, des fractures aux côtes et un risque élevé de choc septique*.

Choqués par la gravité des blessures, certains membres du personnel hospitalier de Cherbourg sont émus aux larmes. **Opérée pendant six heures, Mégane est plongée dans un coma artificiel dont elle sortira environ un mois plus tard après avoir frôlé la mort**. (…)

En garde à vue, le suspect n'avait exprimé ni empathie pour la victime, ni remords. «Un comportement de psychopathe», confiait au Figaro une source proche du dossier à l'époque des faits. À seulement 18 ans, **Oumar N. avait déjà été condamné à cinq reprises par le juge des enfants** et le tribunal pour enfants pour des faits d'atteinte aux biens et de violences. Une vidéo postée en 2023 par une ex-petite amie sur TikTok laissait penser qu'il avait pu la violenter. La jeune fille y apparaissait avec un visage tuméfié et des bleus sur le corps.

Oumar N. était également connu de la justice pour des faits de nature sexuelle. «**Une procédure de viol sur mineur initiée en 2019 a été classée sans suite par le parquet en 2020, au motif que l'infraction n'était pas suffisamment caractérisée. Et une procédure d'agression sexuelle à l'encontre de sa sœur est actuellement en cours d'enquête**, sans qu'il ne soit possible à ce stade de déterminer si ces faits sont ou non établis», indiquait dans un communiqué le parquet de Coutances après le crime.

Malgré ces condamnations, Oumar N. n'avait jamais fait de prison et avait été placé dans des centres socio-éducatifs. (…)

Désœuvré, ce colosse d'1,90m passait l'essentiel de son temps à fumer du haschich en bas de son immeuble avec son groupe

d’amis. **Plusieurs habitants affirment qu’il urinait et déféquait régulièrement dans la cage d’escalier. Selon leurs dires, il sifflait aussi des voisines et n’hésitait pas à frapper sa propre mère** durant ses accès de colère. Oumar N. risque la réclusion criminelle à perpétuité.

De son côté, **Mégane est retournée vivre chez sa mère** depuis les faits. La jeune femme, qui se souvient de chaque seconde de sa terrible agression, **reste très marquée physiquement et psychologiquement**. (…)

Le Figaro

L’affaire :

> *Viol barbare de Cherbourg : après 3 mois d’hospitalisation, Mégane a pu rentrer chez elle et suit désormais “une rééducation fatigante” (MàJ)*

> *Bouleversant témoignage de Ludovic, père de Mégane violée à Cherbourg : « Se taire c’est créditer ce genre de r*cailles. C'est impossible à vivre dans toutes les villes de France » (MàJ)https://t.co/N1hXzGHNBf pic.twitter.com/hSrGrrjbou*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) September 22, 2023*